



## Contrat de travail a temps partiel probleme rémunération

Par **choupette18**, le **07/09/2009** à **14:11**

Bonjour,

Je viens d'être embauché en cdi, j'ai signé contrat de travail sur lequel été précisé le temps de travail hebdomadaire c'est à dire 23 h avec les horaires de travail journalier. la rémunération est également précisé seulement je la trouve un peu élevé compte tenu du nombre d'heures travaillées. je me demande si le salaire ne serai pas donné sur une base de 35 heures mais en aucun cas cela n'est écrit. est ce normal ? puis-je exiger ce salaire pour lequel j'ai signé ce contrat ?

merci de vos réponses